

Conseil Municipal du 3 octobre 2022

à 18h00

N°ordre 34
N° identifiant 2022-0211

Titre Annulation d'un titre de recette - Capture d'un animal errant sur le domaine public

Rapporteur(s) M. Pierre RIGOLLET
Date de la convocation 26/09/2022

Président de séance Mme Léonore MONCOND'HUY
Secrétaire(s) de séance

PJ.

Membres en exercice 0
Quorum 27

Présents 0

Absents 0

Mandats 0 Mandants Mandataires

Observations

Projet de délibération étudié par:	Commission Lien social et éducation
------------------------------------	-------------------------------------

Service référent	Direction Générale Adjointe Solidarités - Cohésion locale - Éducation Direction Salubrité - Santé publique
------------------	---

Considérant que l'annulation de certains titres de recettes requiert l'approbation du Conseil municipal,

Vu la délibération n° 46 (2021-0298) votée lors du Conseil municipal du 6 décembre 2021 portant Tarif des frais de capture des animaux errants sur le domaine public à compter du 1^{er} janvier 2022,

En raison de leur situation particulière (faibles revenus), des propriétaires de chiens ou de chats sollicitent une indulgence pour les frais de capture de leur animal, trouvé errant sur la voie publique.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- **d'accepter l'annulation exceptionnelle du titre de recette n° 5651 du 25 août 2021 pour un montant de 92 € d'une dette sur année antérieure**
- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet**
- **d'imputer les dépenses correspondantes à l'annulation des titres de recette d'une dette d'exercice antérieur à l'article 673 du budget Principal.**

POUR	0		La Maire,
CONTRE	0		Mme Léonore MONCOND'HUY
Abstention	0		Le Secrétaire,
Ne prend pas part au vote	0		

RESULTAT DU VOTE	
-------------------------	--

Affichée le	
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	
Identifiant de télétransmission	

Nomenclature Préfecture	7.1
Nomenclature Préfecture	Decisions budgetaires